

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle Grandes Cultures du 09 novembre 2016 – version définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Grandes Cultures du 9 novembre 2016 - Version définitive
Responsable de la préparation du document	Hélène Louppe
Date de publication	
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants

II. Ordre du jour

1. Désignation d'un président de séance
2. Approbation de l'ordre du jour et du PV (18 juin 2016)
3. « Les négociations post-quota en betterave : accord chez ISCAL/blocage à la RT. Qu'est-ce qui se passe ? » par Mme Valérie Vercammen (CBB) et Monsieur Jean-Jo Rigo (CoCo Hesbaye).
4. Présentation de la filière orge brassicole belge TERRA BREW par Monsieur Alex Scutenaire. Réflexion sur un prix équitable.
5. Actualité du Collège des producteurs.
6. Divers
7. Prochaine assemblée sectorielle.

III. DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Monsieur Jacques de Montpellier est désigné comme Président de séance.



IV. Approbation de l'ordre du jour et du PV (18 juin 2016)

Le PV est approuvé sans remarque.

V. « Les négociations post-quota en betterave : accord chez ISCAL/blocage à la RT. Qu'est-ce qui se passe ? » par Mme Valérie Vercammen (CBB) et Monsieur Jean-Jo Rigo (CoCo Hesbaye) et Monsieur David Jonckheere (Fédé RT)

Monsieur Jonckheere est excusé.

Mme Vercammen, Secrétaire Générale de la CBB, présente l'accord obtenu avec ISCAL et les raisons du blocage avec la Raffinerie Tirlemontoise.

Un accord interprofessionnel est obligatoire. En cas de non-accord, les Ministres compétents doivent intervenir mais en pratique tout le monde se demande ce que ça va donner car dans l'histoire des accords interprofessionnels, il n'y a jamais eu d'arbitrage depuis plus de 30 ans.

Monsieur Rigo, Président du Comité de Coordination participe également à la séance de questions-réponses qui a lieu après la présentation du CBB.

Question : comment se fait-il qu'un accord a été trouvé en France alors qu'en Belgique non ?

Il faut nuancer l'accord français. Cet accord est disponible sur internet, il correspond en fait à la convention-cadre. C'est commun à toutes les sucreries. Il s'agit d'un engagement à conclure au niveau de chaque groupe un vrai accord professionnel. Le Ministre français s'en est félicité et les sucriers ont communiqué donc la CGB a bien été obligée de suivre. Mais il est vrai qu'ils ont trouvé un accord par groupe sucrier. Chez Terreos, c'est les 25 € tout compris, mais Terreos est une coopérative. Selon le résultat de la coopérative, le planteur va recevoir son dû en fin de campagne. Cristal Union a pris un prix pivot de 27 € tout compris, cet accord a été pris au sein de la coopérative, les détails ne sont donc pas connus. Chez Saint-Louis, l'accord est la même proposition que chez nous, sauf que les pulpes sont à 2 € et que le prix de base pour 1 tonne de betteraves est de 2 € plus élevé et ils n'ont pas le système de transport de terres, et gardent leur pivot tare terre selon la moyenne de la campagne. Cela fait facilement un gain de 3€/tonne de betteraves. La valeur pulpe de ces dernières années dans le groupe Saint-Louis n'a jamais dépassé 1,50 €. On leur garantit 2 €, donc pour eux c'est une avancée mais nous, sur les 4 €, on perd la prime richesse. De plus, SZ déduit 4 € du prix de base. Les français ne sont pas satisfaits de l'accord qu'ils ont conclu. Par rapport à la situation actuelles, ils perdent 2 ou 3 € la tonne. Ils ont conclu cet accord sous pression car ils ont eu des menaces de fermeture d'usine dans le groupe Saint-Louis.



Question : est-ce que le syndicat ne juge pas opportun de revenir vers leurs agriculteurs et de faire une sorte de référendum pour savoir quel est l'avis du monde agricole ? La RT va envoyer prochainement ses agronomes en ferme et beaucoup d'agriculteurs sont prêts à signer les yeux fermés des contrats. Il faudrait donc que le Comité de Coordination des planteurs de la Hesbaye fasse un courrier à chaque agriculteur en expliquant où en sont les négociations, comme expliqué précédemment, pour qu'ils puissent avoir de vrais critères de décision.

C'est un fait que le Comité de Coordination des planteurs de la Hesbaye a privilégié la discrétion pendant un an et demi pour essayer de faire aboutir les négociations. Ils n'ont peut-être pas assez communiqué vis-à-vis des planteurs mais ils espéraient arriver à un accord. Désormais, ils sont réellement face à un mur, c'est pour cela qu'ils ont décidé de communiquer maintenant. Les Ministères se sont bien rendu compte que leurs arguments étaient crédibles et qu'ils n'avaient pas des exigences exagérées.

Dans le Comité de coordination, il est possible qu'il y ait une grande action pour montrer que les planteurs ne sont pas contents. Une dernière réunion de négociation aura lieu le 18/11 et déterminera la suite dans les événements.

Pour l'idée de référendum, ce n'est pas prévu dans les statuts des différentes structures de l'organisation betteravière. Un vote pourrait être organisé en AG de producteurs, il est également possible d'organiser un sondage. Si jamais le Comité de Coordination des planteurs de la Hesbaye n'obtient rien le 18/11 et qu'il faut passer par l'arbitrage, la base pourrait être consultée.

Il est également rappelé que les agriculteurs ne peuvent pas négocier individuellement. Un agriculteur ne peut pas signer un contrat s'il n'y a pas d'accord interprofessionnel.

Les deux ministres régionaux se sont portés garant de faire respecter le règlement. La DG agri est au courant de ce qu'il se passe en Belgique et a envoyé un courrier aux autorités leur signalant qu'ils devaient prendre les devants s'il n'y avait pas d'accord.

S'il n'y a pas d'accord, un agriculteur pourrait en arriver à ne pas planter de betteraves l'année prochaine car s'il n'y a pas d'accord interprofessionnel, ils ne peuvent pas signer de contrat.

Il est rappelé que le Collège des producteurs est aux côtés des producteurs pour appuyer leurs actions et reste à disposition en fonction de ce qu'ils jugeront utiles et pertinents.

Question : L'accord passé par ISCAL lui permet-il de rester concurrentiel ?

ISCAL est dans le top 3 des groupes sucriers européens avec les plus faibles coûts de production, ils sont vraiment efficaces. Ils ont une usine récente et l'organisation de la production est vraiment performante.

Selon l'accord, ils n'ont plus le prix minimum à payer et ils peuvent continuer à dégager une marge pourtant leur coûts de productions sont assez semblables à ceux de la RT.

Question : à la demande de la RT, cette année, la campagne a commencé encore plus tôt alors que les conditions climatiques (trop sec) ne s'y prêtaient pas. Au final, c'est les agriculteurs qui ont été perdants.



Au niveau interprofessionnel, ils se sont opposés à commencer plus tôt, mais ils ne peuvent rien faire pour obliger les agriculteurs à attendre.

Les producteurs devraient pouvoir réagir beaucoup plus vite et ne pas approvisionner l'usine en début de campagne. Cela demanderait une grande solidarité entre agriculteurs. Au 15 août, personne n'imaginait la progression que les betteraves ont faite ensuite. Par rapport au 15 septembre, les rendements sont vraiment meilleurs en richesse et en tonnage.

Cela montre l'importance de la communication, la RT communique plus vers les agriculteurs que le syndicat ne le fait. Le syndicat aurait dû donner un mot d'ordre clair en disant qu'il n'était pas d'accord et qu'il soutenait les agriculteurs qui ne voulaient pas arracher et qui oseraient être reportés en fin de campagne. Si une majorité d'agriculteur avait dit qu'ils n'arracheraient pas, il y aurait eu un modus vivendi.

Question : que se passerait-il si les agriculteurs décidaient de ne pas mettre de betteraves ou de récupérer ses parts pour créer une nouvelle coopérative ?

Un agriculteur peut parfaitement décider de ne pas mettre de betteraves. Il devra alors vendre ses parts dans la coopérative ou les céder à un autre planteur. Il y a d'ailleurs des agriculteurs qui décident d'arrêter.

La SOPABE-T veut éviter des spéculations : il serait difficile à défendre vis-à-vis des coopérateurs qui ont fait un effort qu'un planteur qui souhaite spéculer sorte lors d'une mauvaise année et puis rachète des parts lors d'une bonne année.

Cela est impossible à cause des statuts et du règlement d'ordre intérieur de la coopérative qui a été conçu pour assurer une certaine stabilité dans la production et d'éviter la spéculation.

Une nouvelle usine pour des betteraves bio démarre en France sur base d'une coopérative. L'idée n'est donc pas saugrenue. Une nouvelle usine coûte au minimum 750 millions, c'est énorme

VI. Présentation de la filière orge brassicole belge TERRA BREW par Monsieur Alex Scutenaire. Réflexion sur un prix équitable

Une réflexion est menée au sein du Collège des producteurs sur les prix justes. Qu'entend-t-on par prix juste ? Il s'agit d'un prix équitable. Un groupe de travail au sein des Services Opérationnels du Collège des Producteurs mènent une réflexion sur le sujet et font un inventaire des initiatives existantes, et par la suite voir ce que l'on peut concrètement mettre en place (recommandations, charte, label,...). Voir présentation.



Il existe deux initiatives en grandes cultures. Blé Agri-éthique en France, qui seront présents à l'Assemblée générale des producteurs le 15 décembre à Libramont. Et la Filière orge brassicole belge. Monsieur Alex Scutenaire fait la présentation du label TERRA BREW.

Monsieur Scutenaire commence par un peu d'histoire. TERRA BREW est une nouvelle désignation d'un groupe de travail mis en place en 1985. L'idée était de créer une filière d'orge de brasserie afin de garantir une rémunération juste. À l'époque, il y avait encore de nombreuses malteries. Un accord avait été trouvé avec les malteurs qui garantissait un prix plus rémunérateur par rapport à une base de froment fourrager ou d'orge d'hiver fourrager.

Aujourd'hui, l'idée était d'intégrer les brasseurs dans cette filière.

En Belgique, on produit à peu près plus de 500.000 tonnes de malt qui va partout dans le monde, une grande partie est exportée.

La plupart des malteries ont disparu, il ne reste que quelques malteries, la plupart détenues par des grands groupes. Les décisions d'achat pour les malteries ne sont plus entre les mains des belges. Les interlocuteurs ont donc changé.

Aujourd'hui, le consommateur souhaite un circuit court, des produits moins industriels, un produit typique produit régionalement, et à partir de matières premières du terroir et avec moins d'empreinte carbone. Il y a un créneau de marché.

Des brasseries ont été consultées et il y a un intérêt certain pour ce circuit court où le brasseur pourrait mettre sur son étiquette un logo TERRA BREW.

La brasserie des légendes produit quasi la totalité de ses bières avec des orges locales. L'objectif de la cellule est de définir les besoins et d'arriver à produire des orges avec un système de prix garanti. Le producteur partirait sur la base de contrat de 3 ou 4 ans avec un prix garanti pour le producteur de 250€/tonne pour les orges produites dans la norme de qualité. A cela il faut rajouter la marge du négociant stockeur (30-32 euros la tonne) et celle du malteur.

Il y aurait donc un logo, la traçabilité totale, et l'organisation complète de la filière du producteur, jusqu'au brasseur.

Comment le volume est-il défini dans le contrat ?

Le producteur doit s'engager sur un nombre de tonnes. Mais il y a le risque de quantité, le risque de qualité, ... n'est-il pas possible de s'engager pour un nombre d'hectares ?

Trouver un brasseur qui s'engagerait sur base d'un nombre d'hectares n'est pas possible.

Le Ministre Collin soutient la démarche et il a demandé de voir dans quelle mesure le label TERRA BREW pourrait être reconnu comme un label de qualité différenciée. Dans la qualité différenciée, il est tout à fait admissible d'avoir un pourcentage minimum, par exemple dire que dans une bière avec le label Terra Brew, elle devrait contenir entre 60 et 70 % de malt TERRA BREW, en sachant qu'il y a toujours des malts



spéciaux ou qu'il peut y avoir des problèmes d'approvisionnement une année. Et pouvoir conserver ce label même si, exceptionnellement, pour des raisons climatiques, il y a un déclassement.

La filière peut ainsi perdurer, même s'il y a occasionnellement un souci.

Il faut aussi faire passer le message auprès des brasseurs et des agriculteurs sur ce label TERRA BREW.

Actuellement, 10 brasseries adhèrent au label : 7 en Wallonie et 3 en Flandres. Il faut évidemment avoir des brasseries demandeuses pour pouvoir répondre à la demande. L'idée est de demander aux brasseries quels seraient leurs besoins en 2018 comme ça on peut planifier la production.

Intégrer le label en qualité différenciée permettrait aussi ensuite d'avoir des subsides pour la promotion via l'APAQ-W et le contrôle des agriculteurs pourrait également être pris en charge. Le système est donc en train d'évoluer.

Pour 2020, on devrait pouvoir au moins produire 5 à 7000 tonnes de malt, c'est-à-dire 10000 tonnes d'orges. Cela ne représente que 1500 hectares. Cela serait un objectif réaliste.

Le marché de la bière est un marché à l'export, car il faut exporter pour survivre. Et donc, de nombreux brasseurs sont à la recherche de différenciation, faire autre chose que ce que le concurrent fait. Avec ce label, on vient donc avec une réponse. Le consommateur, s'il va vers des bières locales et artisanales, c'est pour l'authenticité, le côté terroir. Des brasseurs peuvent donc adhérer à ce label pour se différencier et ainsi répondre à la demande des consommateurs.

Il y a une opportunité pour l'instant car le marché est vraiment porteur au niveau de la brasserie.

Un site internet existe pour les personnes qui souhaiteraient davantage d'informations :

www.terrabrew.be.

VII. Points sur les activités du Collège pour le secteur des grandes cultures

Qualité différenciée

Pour rappel, l'arrêté ministériel sur la qualité différenciée globale a été publié au moniteur. Il en existe un spécifique pour le pain. On étudie pour l'instant la possibilité que TERRA BREW passe en qualité différenciée, ce qui permettrait d'avoir des subsides en termes de promotion. Et la partie certification pour l'agriculteur serait prise en charge par la Région wallonne. Cela n'occasionnerait donc pas de surcoût à partir du moment où TERRA BREW serait reconnu comme cahier des charges de qualité différenciée.

N'importe qui peut déposer un cahier des charges (un groupement d'agriculteurs, un négociant, un transformateur, un boulanger, un meunier, ...) et demander l'agrément en qualité différenciée. Il faut juste qu'il soit validé par les experts. La qualité différenciée, c'est un plus par rapport à la qualité



standard. Par exemple, le pain Bayard, qui est un pain à fermentation lente, attend la validation de son cahier des charges de qualité différenciée.

Un mode d'élevage, de production, de méthode de fabrication de produits différents... tout cela peut être reconnu dans la qualité différenciée.

Le Collège des producteurs peut appuyer la demande de producteurs qui souhaitent se lancer dans la qualité différenciée. Il peut aider à mettre en place un cahier des charges, l'aider dans les démarches et les procédures.

Ce cahier des charges comprend aussi la condition d'un prix rémunérateur pour tous les acteurs de la filière, et donc aussi pour l'agriculteur.

Ce prix n'est pas défini mais il doit être indiqué dans un contrat.

Pour le dossier IGP pour l'épeautre, on en est à l'étape de rédaction, mais comme tous les dossiers européens, cela peut prendre plusieurs années. Il doit d'abord y avoir une validation au niveau de la région wallonne, au niveau de la Belgique, et de tous les pays européens. Le risque au niveau de l'épeautre, c'est que l'Allemagne ou la France s'oppose au dossier en disant qu'il n'y a pas de différence entre notre épeautre et le leur. Il faut donc qu'il y ait un véritable lien au niveau du terroir et historique. Donc, pour l'instant, la cellule étudie toute l'histoire de l'épeautre pour démontrer le lien historique, notamment avec l'épeautre d'Ardennes.

Il y a aussi, par exemple, une demande d'IGP en cours sur le boudin de Liège. La spécificité du boudin de Liège, est la marjolaine qui est produite à Liège, sur les coteaux. C'est cela qui fait la différenciation par rapport à un boudin produit ailleurs, où souvent la marjolaine est remplacée par de l'origan au goût moins prononcé.

Commission Filières

A la base du Collège des producteurs, il y avait les conseils de filières qui étaient des asbl. L'idée est de remplacer les conseils de filières qui le souhaitent par des commissions de filières, qui seraient des structures internes au Collège des producteurs et qui auraient ce rôle de structuration de la filière, de débat et d'émission d'idées. A la base, le Collège organise plutôt des réunions de producteurs. L'idée est donc de pouvoir donner la parole à tous pour avoir une participation active de la filière.

Il y a des commissions filières qui se sont donc mises en place, notamment pour la pomme de terre et des grandes cultures. Ces commissions sont ouvertes à tous sur demande.

Suivi de la promotion au niveau de l'APAQW

Aucun agriculteur pour les grandes cultures ne cotise auprès de l'APAQ-W.

Le Collège a demandé à l'APAQ-W de travailler plus sur l'image du métier d'agriculteur, sur les actions pédagogiques, et avoir plus d'actions transversales.



Exemple, une action semaine du plat national comme le steak-frites-salade, plutôt que des semaines pour un seul produit.

Ainsi que plus de collaboration avec le VLAM.

En ce qui concerne le secteur brassicole, depuis 3 ans, les brasseurs peuvent cotiser. Il y a plus de 40 brasseurs cotisant actuellement volontairement. Ce qui a permis d'avoir un budget de plus ou moins 10000 euros pour mettre en place le concept de Best Belgian Beer of Wallonia, label de bières brassées en propre.

Une présentation de TERRA BREW a aussi été faite lors du Salon C'est bon, c'est Wallon.

Pour le secteur de la boulangerie, il n'y a que les boulangers qui cotisent. Pour ces campagnes, le Collège n'est pas consulté. Il n'y a pas de mise en avant dans ce type de campagne du blé wallon.

Une idée du collège est de chiffrer les boulangers travaillant en approvisionnement local. Un questionnaire à destination des boulangers est en préparation pour savoir s'il travaille en local, s'ils ont l'intention de passer en local, ... Cela permettrait de chiffrer l'importance du phénomène.

S'il est important, on pourrait envisager de développer un label.

Recherche, encadrement et Centres pilotes

Une enquête avait été lancée en juin 2015 auprès des agriculteurs. Les principales orientations de la recherche et de l'encadrement ont été remises et nous sommes en attente du plan triennal de la recherche et de l'encadrement, qui devrait arriver en décembre 2016.

Au niveau des Centres pilotes, il y a un projet au niveau de REQUASUD et du CORDER pour réfléchir au problème des Centres pilotes, à leur éventuelle réorganisation et de la réflexion autour du système d'avertissement. Un chargé de mission du Collège suit les discussions. C'est en cours, il n'y a rien de concret pour l'instant.

L'enquête pour la simplification administrative a été présentée au Ministre officiellement en septembre. Plus de 1000 producteurs ont été interrogés en collaboration avec les services de comptabilité agricole et le service Wallonie-Bruxelles simplifions, via des enquêtes web, lors de rencontres, de réunions, ...

Les principales préoccupations des agriculteurs ont été mises en évidence ainsi que les démarches et éléments de complexité et le Collège a émis 27 propositions d'amélioration qui ont été directement proposées par les producteurs et qui ont été remises au Ministre Collin.

VIII. Divers

Les chargés de mission de la cellule viande et lait du Collège des producteurs ont mis en place le CIV-CIL. Il s'agit de cellules d'information pour le lait et la viande, une plateforme qui regroupe les scientifiques de tous bords, nutritionnistes, médecins, des agronomes, pour objectiver les informations sur la viande



et le lait, qui sont deux secteurs fortement attaqués avec des informations complètement erronées qui sortent dans la presse. L'idée est de donner une information objective. Tout ce qui se trouve sur ce site a été validé et vérifié par plusieurs scientifiques. Pourquoi pas faire la même chose pour le secteur des grandes cultures, créer un CIC (Centre d'information sur les cultures) car le secteur est aussi de plus en plus attaqué (pesticides, les coulées de boues, engrais, OGM ...). Il faudrait voir quelles thématiques pourraient être abordées.

Le prochain Collège des producteurs aura lieu le 15 décembre à Libramont. Il y aura notamment la présentation Agri-Ethique, système français pour un prix équitable pour le producteur.



IX. Prochaine assemblée sectorielle

Dans les idées de thème proposé pour la prochaine AS, il est suggéré d'inviter des acheteurs pour grandes surfaces à venir expliquer les obligations qu'ils ont en interne pour que la production se rende compte des obligations de la distribution.



<u>Producteurs</u>	<u>Institutions - Encadrement</u>
<ul style="list-style-type: none"> - De MONTPELLIER Jacques - DUCATILLON Christian - DUMONT DE CHASSART Christophe - DUMONT DE CHASSART Guibert - GASPARD André - GILBERT François - JEHAES Marcel - LEONARD Camille - LOSSEAU Xavier - LHOEST Henri - MATHIEU Michel - MEHAUDEN Bernard - PIRON Claude - PLANCKART Luc - PLUYMERS Thierry - PONCELET Amaury - REGIMONT Alexander - STENUIT Paul - STREEL Louis - VANDEPUTTE Frédéric - M. VANOLDENEEL - VAN WONTERGHEM Philippe - JUPRELLE André - WIJNEN Dany 	<ul style="list-style-type: none"> - BODSON Bernard, ULg Gembloux ABT - NIHOUL Philippe, DGARNE - RIGO Jean-Jo, CoCo Hesbaye - ROISIN Luc, APAQ-W - SCUTENAIRE Alex, Négociant - VERCAMMEN Valérie, CBB <p><u>SOCOPRO</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ANDREA Keziah - GROSJEAN Emmanuel - LOUPPE Hélène